

Les chiffres de cet index renvoient à la pagination du bas des pages du texte.

**TERRES FÉDÉRALES—Suite.**

Vente de concert avec les compagnies de chemins de fer.....	864
Réserve pour d'autres fins publiques.....	865
Enquêtes par les arpenteurs.....	901
Constatation des limites.....	901
Dépositions prises par écrit.....	902
Droit de passage sur les terres, etc.....	902
Témoins, assignation des.....	901
Punition des récalcitrants.....	901
Établissement—Inscription pour.....	865
Etendue limitée.....	865
Inscription de préemption corollaire.....	865
Droits qu'elle confère ; exemption de saisie.....	865
Ne s'applique qu'aux terres agricoles.....	865
Affidavit en déposant une demande d'inscription.....	866
Et honoraire à payer.....	866
Autre honoraire pour inscription de préemption.....	866
Inscription au nom d'un tiers, demande à faire.....	866
Avances aux colons, comment et à quelles conditions.....	871-873
Intérêt sur ces avances.....	873
Cessions de droit d'établissement, nulles avant la patente.....	871
Déchéance pour contravention.....	871
Exception.....	871
Colons formant un village ou hameau.....	868
Conflit de demandes d'inscription.....	867
Droit du premier occupant.....	867
Si les parties ont fait des améliorations.....	867
Déchéance de droit faute de résidence.....	870
Sauf en cas de maladie ou de congé.....	870
Vente de l'établissement après cancellation.....	871
Délai pour parfaire les inscriptions.....	867
Si elles sont obtenues après le 1er septembre.....	867
Ou dans le cas d'immigrants.....	868
Lettres patentes, comment obtenues.....	868-870
Occupation avant l'arpentage—Droits acquis par.....	868
Inscriptions ensuite, quand elles peuvent être faites.....	866
Seconde inscription—Pas de.....	871
Et voir Lettres patentes.	
Étalon de mesure et usage.....	897
Amende si l'arpenteur n'en a pas.....	897
Examen et remplacement des poteaux, etc.....	903
Formules A à K peuvent être variées.....	889
Glossoires—Pas vendues avec la concession.....	885

**TERRES FÉDÉRALES—Suite.**

Libre usage maintenu.....	886
Et celui des cours d'eau, etc.....	886
Gouverneur en conseil—Pouvoirs du.....	886
Arrêtés du conseil—Publication des.....	887
Et soumis au parlement.....	887
Exécution de cet acte.....	887
Punition des infractions.....	887
Rapports sous serment.....	887
Réclamations provenant du titre des sauvages.....	887
Réserve des sauvages.....	886
Revendications de terres hors du Manitoba avant le 15 juillet 1870.....	887
Tarif d'honoraires.....	887
Terres pour les chemins de fer.....	886
Pour un chemin de fer à la baie d'Hudson.....	886
Pour écoles d'agriculture.....	886
Travaux d'assèchement.....	886
Infractions et punitions.....	902
Dégénération des bornes, etc.....	902
Destruction des marques.....	902
Opposition aux arpentages.....	902
Ingénieurs topographes fédéraux.....	895
Inspecteur des agences des terres fédérales.....	896
Lettres patentes—Conditions à remplir pour les obtenir.....	868
Inscription avant l'arpentage.....	868
Résidence, culture et achat.....	868
Preuve de l'accomplissement des conditions.....	868
Inscription de préemption et paiement.....	869
Construction d'une maison, résidence et culture.....	869
Autres conditions.....	870
Avis de la demande.....	870
Déchéance du droit de les obtenir faute de résidence.....	870
Comment préparées et signées.....	874
Déficit dans l'étendue mentionnée dans les.....	875
Délivrées par fraude, etc., nulles.....	875
Droit du représentant légal aux.....	876
Entachées d'erreur, annulées et remplacées.....	875
Liste des patentes aux régistrateurs.....	877
Patentes incompatibles, comment rectifiées.....	875
Prescription de la réclamation.....	875
Lignes de bornage primitives.....	900
Townships, etc., compris dans leurs limites.....	900
Partie aliquote des townships, etc....	900
Réserve de chemins, etc.....	900